

Où est prise l'alimentation de l'électronique du compteur linky y compris son modem de communication avec le concentrateur.

Bonjour,

Un correspondant, technicien, m'a soumis une remarque fort à propos, la voici:

"Il me paraîtrait illégal que l'alimentation du compteur soit en aval du système de comptage ce qui en ferai payer le fonctionnement par l'abonné ce qui serait assimilé à une vente forcée et dissimulée d'énergie, donc à poser la question pour obtenir le schémas précis du compteur et non pas un synoptique de fonctionnement du compteur." Maurice G.

ENEDIS annonce une une puissance permanente de 2W pour son compteur (à vérifier), soit une consommation par compteur de 17,52 kW/h/an. rapporté à 35M de compteurs, on atteint 613 MW/h, soit 1/2 tranche nucléaire 1300 MW (Golfech Flamanville, etc ...)

Si la conso du compteur est payée par le consommateur, au final ENEDIS réalise une belle plus value déguisée. Est ce légal?

Merci de vos éventuelles remarques et éclaircissements

--

Patrice